



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2018

JCT/IC/NL – N° VILLE_2018DL105

Date de convocation : 12 octobre 2018

Affichage du compte-rendu : 25 octobre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL - Tableau des emplois

L'an deux mille dix huit, le dix huit octobre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Joël CAS, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Chantal RUBIO), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Annie BERTON (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Philippe COLSON (donne pouvoir à Thierry BUTIN)

Secrétaire de séance : Gérard POTIRON

Rapporteur : Danièle POTIRON

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, avancements de grade et promotions, dans le respect du principe de sincérité budgétaire et conformément aux besoins de la collectivité.

Recrutement

Communication et démocratie participative

Suite au départ en mutation d'un agent positionné sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, et afin de procéder à l'intégration d'un nouveau personnel, il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2018.

De plus, et pour faire suite à la délibération n° VILLE_2018DL089 du 20 septembre 2018, modifiant le tableau des emplois et prendre en compte certains éléments complémentaires, il est demandé au conseil municipal d'approuver les modifications suivantes.

Suite à la délibération du 20 septembre 2018, créant un poste de directeur général des services techniques dans le respect des seuils démographiques, il convient d'ouvrir le versement de la prime technique, prime instaurée par le décret n°90-130 du 09/02/1990. Cette prime est égale à 40 % du traitement brut maximum, et exclusive de toutes autres primes ou indemnités, à l'exception de celles ayant le caractère de remboursement de frais.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **SUPPRIME** un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet (échelle indiciaire brute IB 374-548) ;
- **CRÉE** un poste de rédacteur à temps complet (échelle indiciaire brut 366-591) ;
- **OUVRE** le versement de la prime technique au poste ci-avant mentionné ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 023 compte 64111 du budget.

Adopté à l'unanimité

Avec 6 abstentions :

Joël CAS Annie BERTON Thierry MOLLARET Guy
PENDARIES Sylviane STRETTI Réjane CLOUPET

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.